

Sujet : Que veut-on dire en parlant de loi de la nature ?

Analyse du sens du sujet :

La question qui est posée ici n'est pas simplement de savoir ce qu'est la loi de la nature, autrement dit, qu'appelle-t-on lois de la nature ?

Il est question ici d'une intention (« vouloir dire ») du discours. Que visons-nous à exprimer à travers l'expression « loi de la nature » ? Quel est le sous-entendu implicite ? Qu'admettons-nous qui ne va peut-être pas de soi ? Ce n'est donc pas tant la loi de la nature qui nous intéresse mais ce que présuppose l'affirmation selon laquelle il y aurait à propos de la nature quelque chose comme des lois. Quel discours, philosophie voire idéologie sous-tend l'affirmation selon laquelle il y *aurait* des lois de la nature. Serait-elle simplement imputable à l'homme ? Y a-t-il quelque chose comme des lois propres à la nature ou bien sont-elles seulement le fruit d'une intention ou d'un projet humain ?

Problématique :

Comment les lois de la nature pourraient-elles relever de l'homme ? Et si elles relèvent effectivement d'une volonté humaine, comment peuvent-elles alors objectivement prétendre établir ce qui régit la nature ?

1ère Partie : (Le Réalisme) En parlant de loi de la nature, on *entend* faire état des mécanismes qui régissent la nature, à savoir des rapports de cause à effet qui s'exercent nécessairement sur tous les phénomènes du monde empirique. On admet par là que le monde est soumis à un ordre, à des principes connaissables. Lequel ordre permet d'expliquer l'enchaînement des phénomènes. En ce sens, la loi de la nature suggère que la nature entière est soumise et obéit à quelques lois qui en sont comme la clé.

Pourtant, l'existence de ces lois va-t-elle de soi ? Cette question peut surprendre. Les sciences n'ont-elles pas fait la preuve de leur efficacité ? Certes, elles ont fourni la preuve de leur efficacité ; elles sont au sens propre efficaces c'est-à-dire qu'elles permettent mieux qu'aucune autre théorie d'agir. Le critère de « vérité », la caution des sciences, c'est leur efficacité ; si bien que l'on pourrait dire: 'savoir, c'est pouvoir agir'. Or, il y a là un glissement qui formulé aussi simplement ne manquera pas de surprendre. Est-il nécessaire de connaître stricto sensu une chose pour pouvoir agir ? Peut-on identifier savoir et agir ? Comment peut-on se fier à cet efficace ? Autrement dit, comment être sûr qu'il y a bien des lois qui sont celles de la nature i.e. celles propres à la nature et non pas celles projetées fortuitement par l'homme ?

2ème Partie : (Le Positivisme) En dépit de l'apparente évidence, il n'est peut-être pas sûr que les lois étudiées par les sciences soient réellement *dans* la nature. C'est là la thèse assumée par le positivisme. En effet, la nature ne serait pas soumise à un absolu déterminisme. Mais le travail des sciences consisterait plutôt à projeter sur la nature, et certains phénomènes récurrents ou réguliers, un modèle d'explication plus ou moins efficace.

Einstein, qui pourtant n'appartient pas à la mouvance positiviste, ne dit-il pas que le travail du scientifique consiste à inventer des modèles ou des théories grâce à l'imagination ; or, le scientifique ne pourra jamais établir si le modèle proposé est le seul acceptable. Il ne dispose d'aucun moyen de comparaison entre sa théorie et la réalité. On pourrait dire qu'en un sens, le scientifique projette sur le monde un modèle au sens littéral c'est-à-dire une modélisation simplifiée d'un monde immédiatement complexe. L'évolution des sciences a ainsi consisté à élaborer des modèles de plus en plus proches de la réalité, c'est-à-dire de plus en plus efficaces. Mais on ne peut être sûr de parvenir à un modèle qui « coïncide » tout à fait avec la nature et, même alors, on peut envisager plusieurs modèles possibles.

3ème Partie : Kant (Nietzsche cf. texte du commentaire)

La position adoptée par Kant peut apparaître comme une conciliation. L'observation des phénomènes en dépit de leur apparente régularité ne permet pas d'affirmer l'existence de lois inhérentes à la nature. Ce n'est pas parce que tels phénomènes se suivent de façon récurrente

que l'on peut établir l'existence d'une loi de la nature. Ce n'est pas de l'expérience que nous pouvons tirer la connaissance des lois (cf. la critique de l'induction). Ce n'est pas l'esprit qui s'adapte à l'objet mais c'est l'objet qui s'adapte à la connaissance.

Et si les lois sont connues préalablement à l'expérience, c'est parce qu'il n'y a de loi i.e. de rapport universel et nécessaire qu'en vertu d'un ordre qui est prescrit par notre entendement aux phénomènes qui lui apparaissent. L'ordre n'est pas dans les choses elles-mêmes mais il est établi par notre esprit dans la manière dont les choses se montrent à nous. En effet, les choses que nous connaissons sont les phénomènes ; autrement dit, les choses telles qu'elles nous apparaissent. Alors que les choses en soi ou telles qu'elles sont en elles-mêmes indépendamment de nous, nous ne les connaissons pas. Il est nécessaire de bien les distinguer. Les lois de la nature que nous prétendons connaître sont les lois des « phénomènes » naturels. Autrement dit, ce sont les lois qui valent pour les phénomènes naturels. Et ces lois résultent de la façon dont notre entendement organise ces phénomènes qui lui apparaissent. Ainsi la causalité est-elle une des catégories de notre entendement.